

Séance du vendredi 28 mai 2021

Convocation ordinaire du Conseil Municipal le 18 mai 2021 (affichage ce même jour) à la salle des fêtes de la commune, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte-rendu précédent

Décision modificative au chapitre 022 du budget primitif

Travaux logements communaux et demande de subvention

Equipements sportifs et demandes de subvention

Marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurité routière

Convention d'entretien de la table d'orientation

Convention regroupement scolaire Fleury la Vallée-Branches

Convention de mise à disposition d'un site entre la commune et l'escadron de gendarmerie mobile 45/7 d'Auxerre

Rapport d'évaluation des charges pour la gestion des installations portuaires à la Communauté de l'Auxerrois

Remboursement de la taxe d'assainissement à un particulier

Tarifs de location des tables, chaises et vaisselle

Demandes de subventions (Ecole élémentaire + ADMR)

Désignation des membres à la commission élargie pour la sécurisation du village

Manifestation du samedi 3 juillet 2021

Tableau des assesseurs pour les élections

Affaires et questions diverses

A 19 heures, le maire, Emilie LAFORGE, déclare la séance ouverte.

Présents : Emilie LAFORGE, Alain MANOUVRIEZ, Gaëlle GUILLOTON, Apolline CAILLOZ, Yannick DAGUET, Sylvain FOURNIER, Bertille SINTHOMEZ, Lisette COLLADO, Patrice LIBOSSART

Absents excusés : Angélique MOREL pouvoir à Emilie LAFORGE, Florian GAGNE

Bertille SINTHOMEZ est élue secrétaire de séance

- **Approbation du compte-rendu précédent**

Pas d'observation particulière, à l'unanimité, le conseil municipal, adopte le compte-rendu de la séance du 7 avril 2021.

- **Décision modificative au chapitre 022 du budget primitif**

Lors du vote du budget primitif 2021, nous avons voté des crédits au chapitre 022 « dépenses imprévues » (qui correspondent à une « poire pour la soif ») en dépenses de fonctionnement pour 40 000 €

Comme nous l'avons d'ailleurs évoqué, les crédits portés à ce chapitre, ne peuvent excéder 7.5 % des dépenses de la section. Cependant, les dépenses qui doivent être prises en compte sont les dépenses réelles. Nous devons donc réduire ces crédits.

Il est proposé de modifier les crédits comme suit :

Section de fonctionnement : en dépenses :

Chapitre 022 : - 3 000 € soit un total de 37 000 €

Chapitre 011 : + 3 000 € soit un total de 203 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires comme présentés ci-dessus.

- **Travaux logements communaux et demande de subvention**

N'ayant pas reçu tous les devis des entreprises pour les travaux, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Equipements sportifs et demandes de subvention**

Une réflexion et un travail concernant l'installation d'équipements sportifs, pour toute la population (très jeunes, adolescents et adultes) ont été menés.

Gaëlle GUILLOTON présente le projet :

Installation d'un city-stade sur la plateforme existante du panneau de basketball pour les adolescents, nouveaux jeux sur la gauche de l'aire de jeux existante (barres fixes, poutre, échelle perroquet) sans aménagement au sol supplémentaire pour les plus jeunes, des équipements, sur la partie droite de l'aire de jeux comme un vélo elliptique, un banc d'abdos pour les adultes et enfin un parcours VTT entre la salle des fêtes et le stade de football, sous les arbres.

Ces installations peuvent être subventionnées à 80 %.

Des devis ont été sollicités. A ce jour, le devis de la société MEFRAN Collectivités a été reçu pour un montant total de 38 675 € HT

Il est bien précisé par le maire que cet aménagement complet ne sera réalisé qu'à la seule condition que 80 % des subventions soient obtenus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter toutes les subventions sur la base du devis de MEFRAN Collectivités, cette offre étant considérée comme la plus chère.

- **Marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurité routière**

Nous avons sollicité trois cabinets de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de sécurisation du village.

Deux cabinets ont répondu :

- MOCO 1 900 € HT

- AGTC 45 1 500 € HT

La commission d'ouverture des plis s'est réunie et propose de retenir le cabinet AGTC 45 pour 1 500 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le cabinet AGTC 45 pour un montant d'honoraires de 1 500 € HT.

- **Convention d'entretien de la table d'orientation**

Le maire a proposé une convention pour l'entretien de la table d'orientation et ses abords aux communes d'Appoigny, de Chichery et de Branches.

Cette convention précise la répartition des charges d'entretien.

Chacune des communes sera chargée de réaliser ces travaux.

Branches année 2021, Appoigny année 2022, Chichery année 2023 et ainsi de suite.

La convention est prévue pour trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

A ce jour, la commune de Chichery a délibéré et a signé la convention.

La commune d'Appoigny ne s'est pas manifestée.

Le conseil municipal de Branches, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et charge le maire de signer ladite convention.

- **Convention de mise à disposition d'un site entre la commune et l'escadron de gendarmerie mobile 45/7 d'Auxerre**

La commune a répondu à une enquête pour la mise à disposition de bâtiment communal pour la gendarmerie d'Auxerre.

Il est proposé de mettre à disposition de l'escadron de gendarmerie mobile 45/7 d'Auxerre une des deux salles du « petit foyer », à titre gracieux, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans. Une convention est proposée par la gendarmerie.

L'objet de la convention est « d'optimiser l'entraînement des personnels de l'escadron de gendarmerie mobile 45/7 d'Auxerre, notamment dans le domaine de l'intervention professionnelle. »

Le conseil municipal de Branches, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le maire à signer ladite convention.

- **Convention regroupement scolaire Fleury la Vallée-Branches**

Aucune convention de répartition des charges de fonctionnement au groupe scolaire et du service de restauration scolaire et garderie du regroupement scolaire Fleury la Vallée / Branches n'a été retrouvée dans les communes.

Une convention a été rédigée et précise les conditions de répartition de toutes ces charges de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le maire à signer ladite convention.

- **Rapport d'évaluation des charges pour la gestion des installations portuaires à la Communauté de l'Auxerrois**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle la ville d'Auxerre dispose de deux voix et les autres communes membres de la Communauté de l'Auxerrois disposent d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'Auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération à ses communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La commission s'est réunie le 27 avril 2021 pour valider l'évaluation des charges concernant le transfert de la gestion installations portuaires intervenu le 1^{er} janvier 2020.

Elle dispose normalement d'un délai de 9 mois après la date de transfert pour évaluer les charges transférées. Considérant les difficultés liées à la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19, l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 a prolongé d'un an le délai prévu pour la transmission du rapport évaluant le coût net des charges transférées en 2020 pour le porter au 30 septembre 2021.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « Evaluation du transfert de la gestion des installations portuaires » joint en annexe.

A l'issue des débats, la commission a approuvé à 21 voix pour et 1 abstention le rapport sur l'évaluation de droit commun.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de la Communauté.

A titre d'information, il est communiqué dans ce même rapport un scénario complémentaire consistant à appliquer une révision libre.

En effet, dans le cadre de la stratégie touristique que la communauté de l'Auxerrois souhaite mettre en place sur son territoire à travers 3 axes dont le schéma d'accueil fluvial intercommunal réalisé en 2015, il est proposé de ne pas appliquer sur les attributions de compensation les charges évaluées telles que définie dans le rapport de CLECT.

Ainsi, la Communauté de l'Auxerrois reprendrait à sa charge les dépenses liées sans compensation par les communes intéressées ; considérant que les communes qui

portent des charges actuellement sont celles qui ont anticipées cette vision stratégique qui va participer au développement de l'offre touristique sur le territoire.

La CLECT a donné un avis informatif sur ce scénario avec 14 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

En conséquence la CLECT proposera au conseil communautaire de fixer librement les AC pour la compétence gestion des installations portuaires en n'appliquant aucun prélèvement sur les AC des communes concernées.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le rapport « Transfert de la compétence gestion des installations portuaires » de la CLECT joint en annexe et prend acte de l'hypothèse de révision libre des attributions de compensation présentée dans ce même rapport d'évaluation.

- **Remboursement de la taxe d'assainissement à un particulier**

Un particulier a déposé un permis de construire pour une maison d'habitation en mai 2019. A cette date, la compétence assainissement appartenait à la commune. Ce particulier connaissait les coûts d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Au 1^{er} janvier 2020, cette compétence a été transférée à la Communauté de l'Auxerrois.

Au moment où cette personne a souhaité se raccorder, les conditions financières étaient très différentes. Un accord verbal pour appliquer les tarifs en vigueur au moment du dépôt du permis de construire entre l'ancien maire et l'ancien président de l'agglomération avait été trouvé. Cependant, cet accord n'avait pas été écrit par l'une ou l'autre des parties et le particulier s'est vu dans l'obligation de supporter les nouveaux tarifs de raccordement.

Le maire propose, compte-tenu de cette situation unique et des excédents récupérés par la commune provenant du budget assainissement, de rembourser 1500 € au particulier correspondant au surcoût appliqué depuis le transfert de compétence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser le particulier pour la somme de 1 500 € correspondant aux frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

- **Tarifs de location des tables, chaises et vaisselle**

Une délibération de 2003 fixe les tarifs de location des tables et chaises indépendantes à la salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prêter, gracieusement, ces tables et chaises aux habitants du village qui en font la demande, dans la limite d'une fois par an. Les demandes suivantes de location seront facturées 30 €.

- **Demandes de subventions (Ecole élémentaire + ADMR)**

Association ADMR de Montholon : 0 €

Association ACOFOR : 100 € (cent euros)

Ecole de Fleury la Vallée pour un séjour découverte : 7 enfants de Branches et 5 extérieurs au regroupement à répartir entre les deux communes – 40 € par enfant

Soit une subvention de $(40 \text{ €} \times 7) + (40 \text{ €} \times 2.5) = 380 \text{ €}$ (trois cent quatre-vingts euros)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions détaillées ci-dessus.

- **Désignation des membres à la commission élargie pour la sécurisation du village**

La réunion publique de présentation de l'aménagement de sécurisation a eu lieu vendredi dernier, le 21 mai 2021.

49 personnes ont participé. Les échanges ont été intéressants et constructifs.

Comme convenu, une commission composée de membres du conseil municipal et des habitants doit se réunir afin de finaliser le projet en tenant compte des observations des habitants.

Il convient de désigner les représentants du conseil municipal à cette commission.

Alain MANOUVRIEZ, Gaëlle GUILLOTON et Bertille SINTHOMEZ sont désignés, à l'unanimité, pour représenter le conseil municipal dans cette commission élargie. Le maire préside cette commission.

- **Manifestation du samedi 3 juillet 2021**

La commune organise une après-midi sportive destinée aux jeunes de Branches. Un circuit de quads sera installé et animé par un professionnel (coût pour la commune 200 €). Deux autres activités seront proposées et prêtées par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la prestation du circuit de quads pour 200 € (deux cents euros) et autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne.

Le maire précise que les associations de la commune sont associées à cette manifestation et proposeront le goûter et la buvette.

- **Tableau des assesseurs pour les élections**

Le maire invite les conseillers municipaux, à la fin de la séance, à s'inscrire sur le tableau d'organisation des bureaux de vote pour les élections départementales et

régionales des 20 et 27 juin prochains. Ces élections auront lieu dans la salle des fêtes afin de respecter les conditions sanitaires.

- **Affaires diverses**

- Service National Universel (SNU) : il s'adresse à tous les jeunes, filles ou garçons, âgés de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Dans le cadre de leur engagement, les jeunes effectuent une mission d'intérêt général. 10 jeunes seront accueillis à Branches le jeudi 24 juin matin. Ils participeront à une campagne de nettoyage des chemins communaux dans les bois de Branches. Toute la population est associée à cette action.

- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a sollicité la commune pour réaliser un inventaire des hérissons.

Des tunnels à empreinte de hérissons ont été installés dans le village, en zone urbaine et en zone rurale.

L'étude a commencé fin avril et se terminera fin juillet.

- Contentieux devant le tribunal judiciaire :

La commune avait fait une intervention volontaire auprès de cette juridiction afin de défendre ses droits. Par décision du juge judiciaire suite à l'audience du 5 mai 2021, il a été jugé la recevabilité de la commune à agir et la reprise des débats sur le fond.

- Enfin il y a un an aujourd'hui, le conseil municipal était installé. Le maire remercie sincèrement les conseillers municipaux pour leur soutien et leur engagement quotidien à ses côtés.

- Gaëlle GUILLOTON demande que les horaires des tontes soient précisées dans la prochaine gazette et sur Panneau Pocket. Elle précise qu'il est important que chaque habitant respecte ces conditions afin de vivre tranquillement et sereinement.

Clôture de la séance à 20 heures 10.

